



Aix en Provence

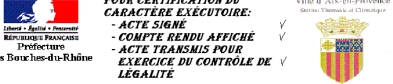
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1277**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23735- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : ENSOLEILLEE. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/
SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES.**

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Robert FOUQUET à Mme Arlette OLLIVIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Fleur SKRIVAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/11/12

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ENSOLEILLEE. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2010.1334 du 16 décembre 2010, la Ville d'Aix-en-Provence a adopté une convention pour la réalisation des travaux d'amélioration de la liaison entre les quartiers Ouest et le secteur de la Pioline, sur le quartier de l'Ensoleillée.

Le coût prévisionnel est estimé à 7 650 000,00 € TTC (arrondi).

Cette convention signée le 17 janvier 2011, prévoyait un terme au 31 décembre 2014, soit un an après l'achèvement des aménagements.

Le programme de travaux prévoit pour la nouvelle voie, le franchissement en passage inférieur de la voie ferrée Aix-Rognac qui devait être réalisé en 2013.

Dans le cadre de l'étude préliminaire de cet ouvrage Réseau Ferré de France a fait savoir que compte tenu des procédures administratives à mener, il n'était pas possible de réaliser l'ouvrage correspondant dans ce délai. La réalisation a été reportée, d'un commun accord, en 2015.

La SPLA Pays d'Aix Territoires a proposé un avenant n° 1 qui prévoit un nouveau calendrier de réalisation des travaux avec un terme de la mission au 31 décembre 2016, soit un an après l'achèvement des aménagements. Cet allongement de durée n'a pas d'incidence sur le coût de l'opération.

Le projet d'avenant joint au présent rapport intègre les incidences de cet allongement de la durée de réalisation de l'opération dans les différents articles et annexes de la convention concernés.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

-APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention Ville d'Aix-en-Provence/SPLA Pays d'Aix Territoires sur les travaux d'amélioration du quartier de l'Ensoleillée.

- AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer l'avenant n° 1, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

2012.1277 - ENSOLEILLÉE. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 52
Contre	: 3

Ont voté contre

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
LA VILLE



Société Publique Locale d'Aménagement

AVENANT N° 1

**A LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT AVEC LA
SPLA « PAYS D'AIX TERRITOIRES »**

AMÉNAGEMENT SUR SECTEUR DE L'ENSOLEILLÉE

COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

SOMMAIRE

1. MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « DUREE DE LA CONVENTION »	5
2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.3 «AVANCE DES DEPENSES DE L'OPERATION VERSEES PAR LA PERSONNE PUBLIQUE ».....	5
3. MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 « BILAN ET ECHEANCIER PREVISIONNEL » ET L'ANNEXE 3 « PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION ».....	5

PROJET

ENTRE :

-,La Commune d'Aix en Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° du

Ci-après désignée par les mots « la personne publique »,

D'une part,

ET

- La Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » au capital de 500 000 euros, dont le siège social est situé à Aix-en-Provence, 2 rue Lapierre, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence le 11 mars 2010, sous le numéro 520 668 443, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLE, son Président Directeur Général, désigné à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration du 3 février 2010.

Ci-après désignée par les mots « La SPLA »,

D'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

EXPOSÉ

La Ville d'Aix-en-Provence a notifié le 26 janvier 2011 à la SPLA Pays d'Aix Territoires » une convention lui confiant l'aménagement du secteur de l'Ensoleillée.

Pour mémoire, cette opération d'aménagement comprend la réalisation d'une voie nouvelle entre le giratoire récemment réalisé par la Communauté du Pays d'Aix au croisement de la RD 65 et du chemin des Aubépines, et le chemin des Aubépines au niveau du hameau Martetlly. Elle comprend également la mise en place des réseaux nécessaires à la viabilité des secteurs UE e1, UE e2 et UE e3 du POS.

La voie nouvelle franchit en passage inférieur la voie ferrée Aix-Rognac, travaux qu'il était prévu de réaliser dans le courant de l'année 2013.

Dans le cadre de l'étude préliminaire de cet ouvrage, Réseau Ferré de France a fait savoir que compte tenu des procédures administratives à mener, il n'était pas possible de réaliser cet ouvrage dans ce délai.

En accord avec la Ville sa réalisation est reportée à 2015.

Le présent avenant a donc pour objet de :

- modifier l'article 4 « Durée de la convention »,
- modifier l'article 8-3 « Avance des dépenses de l'opération versées par la personne publique ».

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « DUREE DE LA CONVENTION »

« La présente convention entrera en vigueur au jour de sa signature par les parties et trouvera son terme au 31 décembre 2014, soit un an après l'achèvement des aménagements objets de la présente convention ».

L'Article 4 est modifié comme suit :

La présente convention, entrée en vigueur le 26 janvier 2011, trouvera son terme au 31 décembre 2016, soit un an après l'achèvement des aménagements objets de la présente convention.

2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.3 «AVANCE DES DEPENSES DE L'OPERATION VERSEES PAR LA PERSONNE PUBLIQUE ».

Les montants prévisionnels des avances que la personne publique aura à verser à la SPLA sont les suivants :

- 2011 : 635 000 €
- 2012 : 1 600 000 €
- 2013 : 210 000 €
- 2014 : 50 000 €
- 2015 : 3 500 000 €
- 2016 : 1 655 000 €

3. MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 « BILAN ET ECHEANCIER PREVISIONNEL » ET L'ANNEXE 3 « PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION ».

Le bilan, l'échéancier prévisionnel et le planning prévisionnel de l'opération actualisés sont joints au présent avenant n° 1.

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant restent applicables.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Ville d'Aix-en-Provence,
Le Maire,
Maryse JOISSAINS-MASINI

Pour la SPLA Pays d'Aix Territoires,
Le Président Directeur Général
Gérard BRAMOULLÉ

	Bilan prévisionnel	total déjà payé					
		reste à payer 2012	2013	2014	2015	2016	
CHARGES							
Frais d'études (étude préliminaire RFF, sondages géotechniques...)	150 000,00	69 684,00	35 000,00	25 000,00	20 316,00	40 000,00	18 810,85
Honoraires (maîtrise d'œuvre, CSPS, géomètre...)	150 000,00	56 189,15	25 000,00	5 000,00	5 000,00	40 000,00	18 810,85
Frais divers (reprographie, annonces...)	25 000,00	10 657,12	7 000,00	4 500,00	1 500,00		1 342,88
1ère tranche travaux - desserte secteur UEe1 phase 1 (terrassements réseaux)	808 000,00	503 112,59	304 887,41	170 000,00		1 800 000,00	632 220,00
1ère tranche travaux - desserte secteur UEe1 phase 2 (voirie bassin de rétention)	870 000,00		700 000,00			1 500 000,00	922 500,00
2ème tranche travaux - raccordement au hameau de Martelly voirie et réseaux	2 432 220,00		427 500,00				
2ème tranche travaux - ouvrage d'art sous la voie ferrée	2 850 000,00						
rémunération de la SPLA	364 780,00		83 720,00	17 940,00	17 940,00	150 000,00	95 180,00
TOTAL DES CHARGES T.T.C.	7 650 000,00	639 642,86	1 583 107,41	217 940,00	47 756,00	3 491 500,00	1 670 053,73
Dépenses TTC cumulées		639 642,86	2 222 750,27	2 440 690,27	2 488 446,27	5 979 946,27	7 650 000,00
RECETTES							
Participations Ville	7 650 000	635 000	1 600 000	210 000	50 000	3 500 000	1 655 000
Participations cumulées			2 235 000	2 445 000	2 495 000	5 995 000	7 650 000

OPERATION D'AMENAGEMENT DE L'ENSOLEILLEE
Avenant N° 1 A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT
PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION ACTUALISE AU 17 Septembre 2012

